0.e. Mise à jour des métadonnées

Janvier 2021

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Organisation internationale du travail (OIT)

2.b. Unité de mesure

Pourcentage

3.g. Mandat institutionnel

L'OIT est le point focal des Nations Unies pour les statistiques du travail. Elle établit des normes internationales pour les statistiques du travail par le biais de la Conférence internationale des statisticiens du travail. Elle compile et produit également des statistiques du travail dans le but de diffuser des ensembles de données comparables au niveau international, et fournit une assistance technique et une formation aux états membres de l'OIT afin de soutenir leurs efforts pour produire des données sur le marché du travail de haute qualité.

4.d. Validation

L'OIT procède à des consultations annuelles avec les états membres par le biais du questionnaire d'ILOSTAT et du système connexe de rapports statistiques (Statistics Reporting System (StaRS)). Les fournisseurs de données nationaux reçoivent un lien vers le portail où ils peuvent examiner toutes les données nationales sur les ODD disponibles sur ILOSTAT.

4.e. Ajustements

Dans le cadre de l'initiative de l'OIT sur les microdonnées harmonisées, l'OIT s'efforce de produire des statistiques du travail comparables au niveau international en se basant sur des concepts et définitions d'indicateurs adoptés par la Conférence internationale des statisticiens du travail.